



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, **Stéphane Giguère**, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 07-2024 modifiant le règlement relatif à la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce huitième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.

Stéphane Giguère
Directeur général